



bailleur SCI et contrat EDF avec infos erronées : frais pour qui

Par **mike87**, le **08/11/2011** à **20:19**

Bonjour,

J'ai signé un bail pour un studio de 28m². C'est un appartement neuf qui vient d'être livré et je suis donc le premier locataire.

Lors de ma souscription à EDF, on m'indique que le contrat EDF porte sur un appartement avec les caractéristiques suivantes : 3 pièces d'une surface de 80m².

De ce fait, un abonnement avec une puissance importante (9kVA) a été souscrit.

L'agent EDF m'a indiqué que c'est surdimensionné et que si l'appartement est bien de 28m², un abonnement de 6kVA sera amplement suffisant.

La prix de l'abonnement pour une puissance de 9kVA est bien évidemment supérieur à celui de 6kVA et me conseille donc de faire le changement.

Cependant, des frais s'appliquent.

J'ai contacté l'agence et elle refuse de prendre en charge ses frais qui sont liés à une erreur de sa part lorsqu'elle a souscrit initialement au contrat EDF en communiquant des informations erronées.

Puis-je insister ? Que dois-je faire ? Est-ce que je peux la "forcer" à prendre en charge ses frais supplémentaires car c'est en quelque sorte un "vice caché" car ce n'est pas l'appartement pour lequel j'ai signé.

(Le bailleur est une SCI)

Merci d'avance.

Cdt

Par **janus2fr**, le **09/11/2011** à **14:10**

Bonjour,

Je ne comprends pas bien la situation. Vous avez bien votre propre contrat EDF ? C'est donc vous qui avez communiqué à EDF ce que vous vouliez comme contrat.